

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

Présents : Didier AGOT, Claude BEAUPUY, Christian BETHOULE, Estelle BEQUET, Marie-Claude BORAU-LAVAL, David CANNETON, Catherine CAUQUIL, Philippe CHASSAIN, Martine DAPY, Daniel FAUCHER, Fabrice GERVILLE-REACHE, Louis JAVERLIAT, Valérie LACORRE, Christophe LAFAYE, Floriane LANTERNAT, Nicole QUINTANE.

Pouvoirs : Jean-Christophe CARPE à Valérie LACORRE, Bernard RAYNAUD à Martine DAPY, Madame Aurélie THEVENY à Marie-Claude BORAU-LAVAL

Secrétaire de séance : Philippe CHASSAIN

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2015, n'appelant aucune observation particulière, est adopté à l'unanimité.

En préambule de la présente séance du conseil municipal, Marie DUPUY, technicienne du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la CCPN, présente le bilan de son service pour la commune de Nexon.

Toutes les questions qui suivent sont rapportées par Fabrice GERVILLE-REACHE.

Travaux de réhabilitation de la maison MARKOFF : approbation du dossier de consultation des entreprises, autorisation de lancer la consultation et de signer les marchés

L'architecte Thierry FURELAU a finalisé le dossier de consultation des entreprises des travaux de réhabilitation de la maison Markoff, qui fait l'objet d'une présentation en séance.

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) comprend 13 lots de travaux. Un lot n°13 (désamiantage-déplombage) a été rajouté, à la suite des résultats des diagnostics amiante et plomb.

En phase « Projet », le montant prévisionnel des travaux s'élève à 428 310 € HT (valeur janvier 2016), dont 251 550 € HT pour les salles associatives et 176 760 € HT pour les deux logements sociaux.

Fabrice GERVILLE-REACHE indique que le parking à créer sera partagé avec la communauté de communes, qui va réaliser les travaux de la salle récréative sur des parcelles situées à proximité, que la commune devra lui céder. La demande d'estimation du prix de cession a été effectuée auprès du service des domaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises, autorise le Maire à lancer la consultation et à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues.

Demande de subvention 2016 auprès de la DRAC dans le cadre du contrat territoire lecture

La commune de Nexon aborde la dernière année du contrat territoire lecture (CTL) concernant la médiathèque (2014-2015-2016).

Une réunion, avec la Direction du Livre de la DRAC, a permis de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les actions envisagées pour la présente année.

Le plan de financement, pour l'année 2016, est le suivant :

| Objet | Charges | Produits |
|--|--|----------------------------------|
| - Enrichissement des collections | 6 000 € | <u>Ville de Nexon</u> : 10 000 € |
| - Interventions (auteurs/illustrateurs Jeunesse, professionnels divers,...), Expositions, spectacles | 10 000 € (8 000 € d'animations + 2 000 € pour la venue d'un auteur en partenariat avec une école) | <u>Drac CTL</u> : 10 000 € |
| - Part des salaires du personnel (affecté au CTL) | 4 000 € | |
| TOTAL | 20 000 € | 20 000 € |

A noter que la part affectée à l'enrichissement des collections est plus faible que les années précédentes (9 000 €).

Estelle BEQUET observe la qualité des animations, pour les tous petits, réalisées par le personnel de la médiathèque, à la suite des formations effectuées dans ce domaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté et sollicite la subvention de la DRAC sur ces bases.

Attribution d'une gratification à une stagiaire accueillie à la médiathèque MARKOFF

La médiathèque Markoff accueille, du 04/01/2016 au 02/04/2016, une stagiaire de la Licence Pro Métiers du Livre (documentation et bibliothèque).

La durée du stage, étant supérieure à 2 mois consécutifs ou non, fait obligatoirement l'objet d'une gratification.

Le montant de la gratification minimale est fixé à 3,60 € net par heure. La stagiaire effectuera en tout 448 heures (1612,80 €). Elle participe au fonctionnement quotidien de la médiathèque (accueil, traitement des collections, animations, actions culturelles).

Le sujet de son stage porte sur « la réflexion et la mise en place du service mobilivre ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser cette gratification à la stagiaire de la médiathèque dans les conditions énoncées ci-dessus.

Redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP)

La législation a évolué en ce qui concerne l'occupation du domaine public et ce notamment lors de travaux sur les réseaux de distribution de gaz.

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public (ROPDP) par les chantiers de travaux sur réseaux de distribution de gaz réalisés en 2015 (un dixième de la redevance due au titre de l'occupation permanente).

GRDF transmettra au 2^{ème} trimestre de l'année 2016, un état qui regroupera la RODP et la ROPDP, ce groupement étant destiné à réduire les frais d'émission des titres de recette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la présente modification regroupant la RODP et la ROPDP.

Classement du hameau de Aixette en agglomération

Il a été observé une vitesse excessive pratiquée par certains usagers de la route départementale n°119, dans la traverse du lieu-dit « Aixette » sur la commune de Nexon.

Ce constat résulte avant tout des caractéristiques et de l'environnement de la voie qui s'apparente plus à une route de rase campagne avec des accotements végétalisés.

C'est la raison pour laquelle la simple pose de panneaux ne permet pas, à elle seule, de réduire significativement les vitesses pratiquées.

Aussi, il conviendrait d'accompagner cette mesure par des aménagements spécifiques renforçant le caractère urbain de la traversée du village et donc de procéder au classement de cette partie en agglomération.

Le conseil départemental a émis un avis favorable sur ces aménagements et ce classement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 voix pour, 5 abstentions), émet un avis favorable sur le classement du hameau de Aixette en agglomération. Il conviendra également de savoir si ce classement entraîne des modifications fiscales. De fait, la réflexion sur des aménagements de sécurité de plusieurs zones est ouverte.

Décisions prises par délégation en application de l'article L.2122-23 du CGCT :

- Travaux de réhabilitation de la maison Markoff :
Convention de coordination SPS : QUALICONSULT (2 295 € HT)
- Travaux du groupe scolaire et accessibilité :
Convention de contrôle technique : QUALICONSULT (1 940 € HT)
- Contrat d'assistance-conseil dans le domaine de l'assurance : cabinet JULIEN (1 102 € HT).

Questions diverses

- PLUi : l'étude confiée au cabinet 6t est lancée et devrait durer 30 mois. C'est un sujet majeur qui va déterminer la ville de Nexon de demain.
- Les déclarations de charges sociales de la commune font l'objet d'un contrôle URSSAF. Une régularisation est à prévoir sur le budget 2016.
- Rappel de dates pour les prochaines réunions portant sur les finances :
 - o Conseil municipal du 23 février 2016 : approbation des comptes administratifs 2015,
 - o Commission Finances : 14 mars 2016,
 - o Conseil municipal du 31 mars 2016 : vote des budgets 2016 (à confirmer).
- Projet de M. et Mme Fabrice BARGET qui, dans le cadre d'un projet privé, souhaitent construire une dizaine de logements locatifs adaptés (T2, T3) et sont à la recherche de terrains proches du centre bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire,
Philippe CHASSAIN

Le Maire,
Fabrice GERVILLE-REACHE